



LIVRET DES COMPÉTITIONS

HIVER 2025

CADETS À MASTER



athletisme-aura.fr

Partenaires Majeurs



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Crédit Mutuel



AGDR LA MONDIALE

Carsat

Mot du Président de la CSO

Michel Claire

Ce livret hivernal est le premier de la période post « Paris 2024 », avec le renouvellement des instances départementales, régionales et nationales qui ne s'effectuera qu'après sa parution il est donc dans la continuité de l'Olympiades précédentes.

Le fonctionnement et la gestion des compétitions n'est pas modifié ; les inscriptions devront toujours se faire sur le site de la ligue avant le mercredi à 23h59 et les horaires seront définitifs le jeudi à 14h00 après ajustement en fonction des engagements. La grande nouveauté est la disparition de **logica** remplacé par **e.logica**, c'est une amélioration du système informatique qui avait plus de 20 ans, nos secrétaires de compétition se sont formés dans tout la ligue, la continuité devrait donc être assurée.

Les minimas ont de nouveau été durcis pour le régional en salle qui a encore vu la présence en 2024 de 1080 athlètes pour 1950 participations. Cette densité oblige des horaires très tendus et difficiles à tenir et ne contribuent pas à la sérénité des compétitions.

Les quotas jurys ont aussi été revus pour le championnat Loire et Volcans afin de coller davantage à la réalité de Jean Pellez sans la présence du Limousin cette année qui fournissait son contingent de juges et permettait de gérer ce championnat dans de bonnes conditions.

Enfin, cet été, plusieurs comportements déplacés ont émaillé nos compétitions, un appel est donc fait pour que nos dirigeants, nos entraîneurs, nos juges, nos athlètes modèrent leur « enthousiasme » ou leur « courroux », et respectent tous les acteurs intervenant sur nos stades : notre sport doit rester exemplaire.

Bonne saison hivernale.

- SOMMAIRE -

Mot du Président de la CSO	3
Sommaire	4
Epreuves-combinées et marche	5
Epreuves individuelles CJES	7
Match Inter-Ligues	11
Lancers Hivernaux	12
Cross-Country	14
Minima hommes athlètes AURA	18
Minima femmes athlètes AURA	19
Minima hommes athlètes Hors Ligue	20
Minima femmes athlètes Hors Ligue	21
Quotas de Jury/Club	22
Contact CSO	23

ÉPREUVES COMBINÉES ET MARCHÉ

CHAMPIONNATS PRE-REGIONAUX D'ÉPREUVES COMBINÉES ET DE MARCHÉ ATHLÉTIQUE CJES + ÉPREUVES OUVERTES

Samedi 7 (EC) & Dimanche 8 Décembre 2024 (EC + Marche) - Lyon (Halle Stéphane Diagana)

Présentation générale

Cette épreuve se déroule sur un seul site pour les 3 zones (Loire et Volcans, Vallée du Rhône et Alpes). Les épreuves suivantes sont proposées dans le cadre du Championnat :

- Pentathlon CAF / JUF / ESF / SEF - 3000m Marche TCF, MIM et MAM
- Heptathlon CAM / JUM / ESM / SEM - 5000m Marche TCM

Des épreuves ouvertes (sans minima) compléteront le programme, le samedi :

- 200m CAF et CAM
- 400m TCF et TCM
- 800m TCF et TCM

Conditions de participation AURA

Athlètes Ligue AURA

- Pas de condition de minima > **Engagements en ligne sur le site AURA** (avant le mercredi 4 décembre 23h59)

Engagement tardif ou oublié : Pénalité de 20€ par athlète.

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, entre 2023 et 2024, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2024 et hors AURA» du tableau pages 20 et 21 (voir les performances par catégories).

Demander d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 2 Décembre 2024

Site AURA rubrique compétition / championnats

2. S'acquitter sur place, d'un droit de participation de 30€ (pour les EC ou de 20€ pour la marche) à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme.

Informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 4 Décembre 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.22.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. **L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).**
- Les clubs engageant des athlètes sur les épreuves ouvertes doivent fournir un jury spécifique correspondant voire p.22.
- Contact CSO pour cette compétition : Jean-Claude MARIE (EC) et Jean-Louis LAFLEUR (Marche) - voir e-mail en fin de livret

ÉPREUVES COMBINÉES ET MARCHE

CHAMPIONNATS AUVERGNE/RHONE-ALPES D'ÉPREUVES COMBINÉES ET DE MARCHE ATHLETIQUE CJES

Samedi 11 (EC) & Dimanche 12 Janvier 2025 (EC + Marche Athlétique) - Aubière (Stadium Jean PELLEZ)

Présentation générale

Championnat régional AURA : Pentathlon (CAF-JUF-ESF-SEF) / Heptathlon (CAM-JUM-ESM-SEM) / 3000m Marche (MIF-MIM-CAF-JUF-ESF-SEF-MAM) / 5000m Marche (CAM-JUM-ESM-SEM)

Des épreuves ouvertes (sans minima) compléteront le programme, le samedi :

- 200m TCF et TCM
- 400m TCF et TCM

Conditions de participation AURA

Athlètes Ligue AURA

1. Avoir réalisé, entre le 1er novembre 2024 et le 5 janvier 2025, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2025 » du tableau pages 18 et 19 (voir les performances par catégories):
Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 8 janvier 23h59)
2. Ou avoir été qualifié aux Championnats de France 2024 d'épreuves combinées, sur Piste.
Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 8 janvier 23h59)
3. Ou avoir réalisé, entre 2023 et 2024 (avant le 1er novembre), dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA, les minima «2024 et hors AURA » du tableau p. 20 et 21 (voir les performances par catégories) :
Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 6 janvier 2025 : Site AURA rubrique : compétition / championnats

Engagement tardif ou oublié : Pénalité de 20€ par athlète.

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, entre 2023 et 2024, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2024 et hors AURA » du tableau pages 20 et 21 (voir les performances par catégories) :
Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 6 janvier 2025 : Site AURA rubrique compétition / championnats
2. S'acquitter sur place, d'un droit de participation de 30€ (pour les EC ou de 20€ pour la marche) à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme.

Informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA (avant le mercredi 8 Janvier 23h59)** en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.22.
 - L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. **L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).**
 - Les clubs engageant des athlètes sur les épreuves ouvertes doivent fournir un jury spécifique correspondant voire p.22.
- Contact CSO pour cette compétition : Jean-Claude MARIE (EC) et Jean-Louis LAFLEUR (Marche) - voir e-mail en fin de livret.

ÉPREUVES INDIVIDUELLES CJES - SALLE

CHAMPIONNATS VALLEE DU RHONE CJES + PRE-REGIONAUX 800/3000M

Samedi 18 janvier 2025 - Lyon (Halle Stéphane Diagana)

Présentation générale

Cette compétition pré-régionale se déroule sur 3 organisations distinctes :

- La zone Vallée du Rhône à Lyon concerne les comités 01, 07-26 et 69.
- La compétition se déroule sur une seule journée (Samedi uniquement)
- Chaque épreuve de demi-fond de ce championnat pré-régional est organisée sur 2 sites :
 - o le samedi 18/01/25 à Aubière dans le cadre du championnat L&V (800, 1500m et 3000m)
 - o le samedi 18/01/25 à Lyon dans le cadre du championnat VDR (800m et 3000m)
 - o le dimanche 19/01/25 à Lyon dans le cadre du championnat ALP (1500m)

Les athlètes peuvent s'inscrire en demi-fond sur le site de leur choix quelle que soit leur zone d'appartenance. Les épreuves de marche ne figurent pas au programme de cette compétition. Elles sont regroupées pour l'ensemble du territoire AURA et prévues dans le cadre du championnat pré-régional de Marche du dimanche 8 Décembre 2024.

Conditions de participation AURA

Athlètes Ligue AURA : Pas de condition de minima

Engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 15 janvier 23h59)

Engagement tardif ou oublié : pénalité de 20€ par athlète.

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2023 et 2024, dans une compétition officielle enregistrée sur le SIFFA les minima « 2024 et hors aura » du tableau pages 20 et 21 (voir les performances par catégories) : **demande d'engagement en ligne** à compléter au plus tard le lundi 13 janvier : site athlétisme-aura.fr, rubrique : Pratiquer > calendrier/engagements.
2. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 20€ par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

Informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 15 janvier 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.22.
- Les athlètes engagés uniquement sur une épreuve de demi-fond et n'appartenant pas à la zone Vallée du Rhône ne sont pas comptabilisés pour le quota de jury.
- **Les permutations entre zones ne seront pas acceptées sauf dérogation pour les étudiants résidant dans une autre zone. Les exceptions professionnelles seront facturées 20€ (Sauf ½ fond).**
- **Interdiction de participer 2 fois aux championnats de zones (V du R et Alpes), même sur des épreuves différentes.**
- Les horaires prévisionnels seront consultables sur le site AURA. **Les horaires définitifs seront mis en ligne sur ce site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).**
- Contact CSO pour cette compétition Michel CLAIRE (CSO AURA) et Fabien LOIRAT (zone VDR), voir coordonnées en fin de livret.

ÉPREUVES INDIVIDUELLES CJES - SALLE

CHAMPIONNATS LOIRE ET VOLCANS CJES + PRE-REGIONAUX 800/1500/3000M

Samedi 18 janvier 2025 - Aubière (Stadium Jean Pellez)

Présentation générale

Cette compétition pré-régionale se déroule sur 3 organisations distinctes :

- La zone Loire et Volcans à Aubière concerne les comités 03, 15, 42, 43 et 63.
- La compétition se déroule sur une seule journée (Samedi uniquement)
- Chaque épreuve de demi-fond de ce championnat pré-régional est organisée sur 2 sites :
 - o le samedi 18/01/25 à Aubière dans le cadre du championnat L&V (800, 1500m et 3000m)
 - o le samedi 18/01/25 à Lyon dans le cadre du championnat VDR (800m et 3000m)
 - o le dimanche 19/01/25 à Lyon dans le cadre du championnat ALP (1500m)

Les athlètes peuvent s'inscrire en demi-fond sur le site de leur choix quelle que soit leur zone d'appartenance. Les épreuves de marche ne figurent pas au programme de cette compétition. Elles sont regroupées pour l'ensemble du territoire AURA et sont prévues dans le cadre du championnat pré-régional de Marche du dimanche 8 Décembre 2024.

Conditions de participation AURA

Athlètes Ligue AURA : Pas de condition de minima

Engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 15 janvier 23h59)

Engagement tardif ou oublié : pénalité de 20€ par athlète.

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

3. Avoir réalisé, en 2023 et 2024, dans une compétition officielle enregistrée sur le SIFFA les minima « 2024 et hors aura » du tableau pages 20 et 21 (voir les performances par catégories) : **demande d'engagement en ligne** à compléter au plus tard le lundi 13 janvier : site athlétisme-aura.fr, rubrique : Pratiquer > calendrier/engagements.
4. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 20€ par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

Informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 15 janvier 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.22.
- Les athlètes engagés uniquement sur une épreuve de demi-fond et n'appartenant pas à la zone Loire et Volcans ne sont pas comptabilisés pour le quota de jury.
- **Les permutations entre zones ne seront pas acceptées sauf dérogation pour les étudiants résidant dans une autre zone. Les exceptions professionnelles seront facturées 20€ (Sauf ½ fond).**
- **Interdiction de participer 2 fois aux championnats de zones (L&V et Alpes), même sur des épreuves différentes.**
- Les horaires prévisionnels seront consultables sur le site AURA. **Les horaires définitifs seront mis en ligne sur ce site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).**
- Contact CSO pour cette compétition Michel CLAIRE (CSO AURA) et Thierry Lauron (zone L&V), voir coordonnées en fin de livret.

ÉPREUVES INDIVIDUELLES CJES - SALLE

CHAMPIONNATS ALPES CJES + PRE-REGIONAUX 1500M

Dimanche 19 janvier 2025 - Lyon (Halle Stéphane Diagana)

Présentation générale

Cette compétition pré-régionale se déroule sur 3 organisations distinctes :

- La zone Alpes à Lyon concerne les comités 38, 73 et 74.
- La compétition se déroule sur une seule journée (Dimanche uniquement)
- Chaque épreuve de demi-fond de ce championnat pré-régional est organisée sur 2 sites :
 - o le samedi 18/01/25 à Aubière dans le cadre du championnat L&V (800, 1500m et 3000m)
 - o le samedi 18/01/25 à Lyon dans le cadre du championnat VDR (800m et 3000m)
 - o le dimanche 19/01/25 à Lyon dans le cadre du championnat ALP (1500m)

Les athlètes peuvent s'inscrire en demi-fond sur le site de leur choix quelle que soit leur zone d'appartenance.

Les épreuves de marche ne figurent pas au programme de cette compétition. Elles sont regroupées pour l'ensemble du territoire AURA et sont prévues dans le cadre du championnat pré-régional de Marche du dimanche 8 Décembre 2024.

Conditions de participation AURA

Athlètes Ligue AURA

Pas de condition de minima

[Engagements en ligne sur le site AURA](#) (avant le mercredi 15 janvier 23h59)

Engagement tardif ou oublié. Pénalité de 20€ par athlète.

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2023-2024, dans une compétition officielle enregistrée sur le SIFFA les minima « 2024 et hors aura » du tableau pages 20 et 21 (voir les performances par catégories) : **demande d'engagement en ligne** à compléter au plus tard le lundi 13 janvier : site athlétisme-aura.fr, rubrique : Pratiquer > calendrier/engagements.
2. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 20€ par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

Informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 15 janvier 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.22.
- Les athlètes engagés uniquement sur une épreuve de demi-fond et n'appartenant pas à la zone Alpes ne sont pas comptabilisés pour le quota de jury.
- **Les permutations entre zones ne seront pas acceptées sauf dérogation pour les étudiants résidant dans une autre zone. Les exceptions professionnelles seront facturées 20€ (Sauf ½ fond).**
- **Interdiction de participer 2 fois aux championnats de zones (L&V / V du R et Alpes), même sur des épreuves différentes.**
- Les horaires prévisionnels seront consultables sur le site AURA. Les horaires définitifs seront mis en ligne sur ce site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition Michel CLAIRE (CSO AURA) et Alain BONARDI (zone Alpes), voir coordonnées en fin de livret.

ÉPREUVES INDIVIDUELLES CJES - SALLE

CHAMPIONNATS AUVERGNE RHONE-ALPES CJES

Samedi 1^{er} et Dimanche 2 février 2025 - Lyon (Halle Stéphane Diagana)

Présentation générale

Championnat régional AURA : incluant toutes les épreuves du championnat de France individuel en salle de chacune des catégories CAF, JUF, ESF, SEF, CAM, JUM, ESM et SEM.

Conditions de participation AURA

Athlètes Ligue AURA

1. Avoir réalisé, entre le 1er novembre 2024 et le 26 janvier 2025, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2025 » du tableau pages 18 et 19 (voir les performances par catégories):

Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 29 janvier 23h59)

2. Ou avoir été qualifié aux Championnats de France 2024 Estivaux.

Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 29 janvier 23h59)

3. Ou avoir réalisé, entre 2023 et 2024 (avant le 1er novembre), dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA, les minima «2024 et hors AURA » du tableau p. 20 et 21 (voir les performances par catégories) : **Demande d'engagement en ligne** à compléter au plus tard le lundi 27 Janvier 2025 :

Site AURA rubrique compétition / championnats

Engagement tardif ou oublié. Pénalité de 20€ par athlète.

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2023-2024, dans une compétition officielle enregistrée sur le SIFFA les minima « 2024 et hors aura » du tableau pages 20 et 21 (voir les performances par catégories) : **demande d'engagement en ligne** à compléter au plus tard le lundi 27 janvier : site athlétisme-aura.fr, rubrique : Pratiquer > calendrier/engagements.

2. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 20€ par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

Informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 29 janvier 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.22.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. **L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).**
- Contact CSO pour cette compétition Michel CLAIRE et Alain BONARDI – voir coordonnées en fin de livret.

MATCH INTER-LIGUES (CA/JU) - SALLE

MATCHE INTER-LIGUES CADETS ET JUNIORS

Dimanche 26 Janvier 2025 - Lyon (Halle Stéphane Diagana)

A CONFIRMER

Présentation générale

Ce match prévu avec d'autres ligues FFA, concerne les cadets et juniors de la ligue AURA.

Conditions de participation AURA

- 2 équipes AURA sont constituées sur la base des résultats en salle 2024 et 2025.
- La sélection définitive sera effectuée parmi les réponses positives suite aux championnats de Zones et communiquée via le site AURA, l'e-mail des athlètes et copie aux clubs concernés.

A confirmer

Informations complémentaires

- Les horaires et règlements seront consultables sur le site AURA et seront envoyées aux ligues participantes.
- Contact ligue pour cette compétition Grégory DUVAL – voir coordonnées en fin de livret
- Jurys : Aucun quota n'est imposé par club, mais il est souhaitable, que les clubs ayant des sélectionnés participent au jury constitué par la ligue.
- Chaque Ligue participante devra fournir à minima 2 juges qualifiés à transmettre en même temps que l'équipe.

LANCERS HIVERNAUX CJES

CHAMPIONNATS PRE-REGIONAUX AURA – 2 SITES PROPOSES

GRENOBLE (STADE BACHELARD) / AUBIERE (COMPLEXE SPORTIF DES CESEAUX)

Samedi 11 janvier 2025

Présentation générale

Cette épreuve se déroule sur 2 sites pour les 3 zones (Loire et Volcans, Vallée du Rhône, Alpes).
Les athlètes sont libres de participer sur le site de leur choix.

Conditions de participation AURA

Athlètes Ligue AURA

Pas de condition de minima :

Engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 8 janvier 23h59)

Engagement tardif ou oublié. Pénalité de 20€ par athlète.

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, entre 2023 et 2024, dans une compétition officielle enregistrée sur le SIFFA les minima « 2024 et hors aura » du tableau pages 20 et 21 (voir les performances par catégories) : **demande d'engagement en ligne** à compléter au plus tard le lundi 6 janvier site athlétisme-aura.fr, rubrique Pratiquer > calendrier/engagements.
2. S'acquitter en amont de la compétition, d'un droit de participation de 20€ par athlète par virement bancaire à l'ordre de la Ligue AURA d'Athlétisme.

Informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 8 janvier 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.22.
- Les Masters lanceront leurs engins de catégories.
- Les Athlètes Hors-Ligues auront 3 essais supplémentaires seulement s'ils sont parmi les 8 meilleurs athlètes, de leur catégorie, après le 3^{ème} essai.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. **L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).**
- Contact CSO pour cette compétition Pierre Guillon et Fabien LOIRAT – voir coordonnées en fin de livret

LANCERS HIVERNAUX CJES

CHAMPIONNATS AUVERGNE RHONE-ALPES CJES - ?

Samedi 8 février 2025 -

Présentation générale

Championnat régional AURA : Disque, Marteau et Javelot pour chacune des catégories CAF, JUF, ESF, SEF, MAF, CAM, JUM, ESM, SEM et MAM.

Conditions de participation AURA

Athlètes Ligue AURA

Pas de condition de minima :

[Engagements en ligne sur le site AURA](#) (avant le mercredi 5 février 23h59)

Engagement tardif ou oublié. Pénalité de 20€ par athlète.

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, entre 2023 et 2024, dans une compétition officielle enregistrée sur le SIFFA les minima « 2024 et hors aura » du tableau pages 20 et 21 (voir les performances par catégories) : **demande d'engagement en ligne** à compléter au plus tard le lundi 3 février, sur le site athlétisme-aura.fr, rubrique : Pratiquer > calendrier/engagements.
2. S'acquitter en amont de la compétition, d'un droit de participation de 20€ par athlète par virement bancaire à l'ordre de la Ligue AURA d'Athlétisme.

Informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 5 février 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.22.
- Les Athlètes Hors-Ligues auront 3 essais supplémentaires seulement s'ils sont parmi les 8 meilleurs athlètes, de leur catégorie, après le 3^{ème} essai.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. **L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).**
- Contact CSO pour cette compétition Pierre Guillon – voir coordonnées en fin de livret

CROSS-COUNTRY (CJES)

CHAMPIONNATS AUVERGNE RHONE-ALPES RELAIS DE CROSS

Dimanche 1^{er} décembre 2024 - Echirolles

Présentation générale

Ce championnat régional est organisé dans le cadre du Cross Régional d'Echirolles.

Cette épreuve est mixte, le format est le suivant : 4 coureurs (2 hommes et 2 femmes) se relayant sur une boucle d'environ 2km. L'ordre des coureurs est imposé :

- Masculin - Féminin – Masculin – Féminin pour les années paires
- Féminin – Masculin – Féminin – Masculin pour les années impaires (donc 2025)

Une course sera au programme mais deux classements seront effectués :

- Un pour le classement U20 (cadets et juniors) avec l'obligation d'avoir au moins un cadet ou une cadette.
- Le second pour les équipes TCC. L'équipe pourra se composer d'athlètes allant de la catégorie junior à master.

Ce championnat est qualificatif pour les Championnats de France de Relais Cross.

Conditions de participation AURA

Athlètes Ligue AURA

- Engagement de l'équipe en ligne sur le site AURA (*Avant le mercredi 27 Novembre 2024*).
- Engagement d'équipe tardif ou oublié : Pénalité de 20€ par équipe

Qualification aux Championnats de France

- Les 4 meilleures équipes U20 du championnat AURA de relais cross à Echirolles.
- Les 5 meilleures équipes seniors sur ce même championnat.

Informations complémentaires

- Les horaires et règlements seront consultables sur le site AURA.
- Pour le championnat régional, un même club pourra engager plusieurs équipes. Seule la première équipe classée d'un même club dans chaque catégorie pourra être qualifiée.
- Pour les Championnats de France, les athlètes prenant part au relais le samedi pourront également courir le dimanche sur leurs courses respectives.
- Contact ligue pour cette compétition Michel CLAIRE et Alain BONARDI – voir coordonnées en fin de livret.

CROSS-COUNTRY (CJES)

CHAMPIONNATS DE ZONES DE CROSS – ¼ FINALES DU CHAMPIONNATS DE FRANCE

Dimanche 26 janvier 2025 – 3 sites : Andrézieux (42) / Anse (69) / Albertville (74)

Présentation générale

Cross organisés sur 3 sites :

- Championnat **Loire et Volcans à Andrézieux** pour les comités 03, 15, 42, 43 et 63
- Championnat **Vallée du Rhône à Anse** pour les comités 01, 07-26 et 69
- Championnat des **Alpes à Albertville** pour les comités 38, 73 et 74

Classements individuels et par équipes de club (4 athlètes) dans chacune des catégories.

Cette épreuve est l'ultime étape des championnats individuels et par équipe de cross Benjamins et par équipe de club en minimes. Elle est qualificative pour le championnat Auvergne Rhône-Alpes de cross à titre individuel en MI/CA/JU/ES/SE/MA(M1 et +) et cross court et par équipe en CA/JU/MAM (M1 et +) cross court et cross long.

Conditions de participation AURA

1. Athlètes ayant participé aux départementaux de cross 2025

Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA, à effectuer par les responsables de club, pour tous les athlètes, titulaires d'une licence compétition, ayant été classés lors des championnats départementaux de cross 2024 - date limite mercredi 22 janvier 2025 23h59.

2. Athlètes n'ayant pas participé aux départementaux de cross 2025

Engagements gratuits en ligne sur le site AURA par les responsables des clubs jusqu'à la date limite du mercredi 22 janvier 2025 23h59.

A partir du jeudi 23 janvier, toute autre demande de qualification exceptionnelle fera l'objet d'un paiement par chèque de 20€ à l'ordre de la ligue Auvergne Rhône-Alpes d'athlétisme.

Informations complémentaires

Les équipes sont constituées automatiquement en prenant en compte l'ordre d'arrivée et la limitation athlètes étrangers ou mutés.

- Pour les cross courts, seules les catégories espoirs, seniors et masters peuvent être engagées.
- Pas de dépôt d'équipe à l'avance.
- **Pas de dérogation pour permutation de zone.**
- Possibilité d'engagement hors concours (non qualificatif pour le tour suivant) pour des athlètes Cadets à Masters, hors ligue, titulaires d'une licence compétition 2024 étudiant ou travaillant dans la région. Demandes à effectuer par e-mail à la CSO AURA
- Les horaires seront consultables sur le site AURA.
- Contact CSO pour cette compétition Michel CLAIRE et Alain BONARDI – voir coordonnées en fin de livret

CROSS-COUNTRY (CJES)

CHAMPIONNATS AUVERGNE RHONE-ALPES DE CROSS – ½ FINALE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE

Dimanche 9 février 2025 – Yzeure (03)

Présentation générale

Ce championnat régional est support des ½ Finales du championnat de France de cross.

- Classements individuels MIF/CAF/JUF/ESF/SEF/MAF/CCF et MIM/CAM/JUM/ESM/SEM/MAM (M1 et +) /CCM.
- Classement par équipes de club (4 athlètes) CAF/JUF/CLF/CCF et CAM/JUM/CLM/CCM/MAM (M1 et +).
- Classement par équipes de comité MIF (8 athlètes) MIM (8 athlètes) + mixte MIF/MIM (6+6 athlètes).

Cette épreuve est qualificative pour le championnat de France de Cross-Country

Conditions de participation AURA

Nombre d'équipes qualifiées sur les Championnats de Zones de cross (quota réalisé suite aux performances des régionaux de cross 2024 à Aix-les-Bains)

- Alpes: 6 CAF / 5 JUF / 6 CCF / 5 CLF // 7 CAM / 5 JUM / 7 CCM / 10 CLM / 7 MAM
- Vallée du Rhône: 4 CAF / 2 JUF / 4 CCF / 7 CLF // 6 CAM / 5 JUM / 4 CCM / 6 CLM / 7 MAM
- Loire & Volcans: 4 CAF / 3 JUF / 3 CCF / 6 CLF // 5 CAM / 5 JUM / 4 CCM / 5 CLM / 7 MAM

Le nombre d'athlètes retenus pour le classement d'une équipe est de 4, les 5e et 6e arrivants font partie de cette équipe, les suivants seront considérés comme individuels.

Nombre d'individuels qualifiés suite aux Championnats de Zones de cross.

Sont considérés comme participants à titre individuel, les athlètes qui sont :

- Soit ressortissants d'un club n'ayant pas d'équipe qualifiée ;
- Soit ressortissants d'un club ayant une équipe qualifiée mais ne faisant pas partie de la composition d'équipe issue du championnat régional (6 athlètes).
- Alpes: 22 CAF / 24 JUF / 23 CCF / 53 CLF // 25 CAM / 28 JUM / 22 CCM / 45 CLM / 23 MAM
- Vallée du Rhône: 25 CAF / 27 JUF / 21 CCF / 32 CLF // 22 CAM / 25 JUM / 26 CCM / 35 CLM / 31 MAM
- Loire & Volcans: 28 CAF / 24 JUF / 31 CCF / 35 CLF // 28 CAM / 22 JUM / 27 CCM / 40 CLM / 36 MAM

Cas particuliers Espoirs (H&F), Masters M0 et Masters F :

Ces athlètes courent dans la course Élite et participeront aux classements individuels et par équipes Élite, leur catégorie et leur classement seront dûment mentionnés en face de leur nom.

En complément des places qualificatives mentionnées ci-dessus, les Espoirs (H & F) terminant dans les trois premiers quarts du classement toutes catégories confondues des arrivants des Championnats de Zones seront également qualifiés pour les 1/2 finales des Championnats de France. De plus, un classement individuel Espoirs (H & F), Masters M0 et Masters (F) sera extrait du classement Élite. Un classement individuel Espoirs (H & F) sera extrait du classement cross court.

Engagements & informations complémentaires

- Tous les participants doivent être à jour de leur licence au plus tard la veille de la compétition.
- Seules les licences « compétitions » sont autorisées.
- Les Masters F et M peuvent concourir avec les Seniors / Espoirs sur le cross court
- Seuls les Masters M1 et + peuvent participer à la course Masters
- Les masters M1 et + peuvent courir dans la course Elite dans le cadre d'une équipe.
- Les équipes 2 entrant dans les quotas des équipes qualifiées, seront invitées à participer à la 1/2 du championnat de France de cross. Cette équipe est alors qualifiée en équipe supplémentaire.
- Les compositions d'équipes ne sont pas déposées à l'avance. Elles sont constituées automatiquement à l'issue de la course avec les 4 premiers arrivants du club (en respectant la règle de 1 muté ou étranger). Les 5ème et 6ème arrivants font partie de l'équipe mais ne comptent pas dans les points.
- En cas d'absence d'un équipier lors des championnats de zones, il faut remplir une demande de modification d'équipe (gratuite) :
 - Pour le remplacement d'un ou plusieurs athlètes qualifiés par équipe
 - Pour l'ajout de 1 ou 2 athlètes dans une équipe ayant respectivement 5 ou 4 QE
- Toutes autres demandes d'ajout concernant un athlète non qualifié feront l'objet d'une qualification exceptionnelle payante, 20€/athlète à payer par chèque à l'ordre de la Ligue AURA d'Athlétisme lors du retrait du dossard.
- Les athlètes qualifiés sont engagés par défaut, les clubs doivent désengager en ligne ceux qui ne participent pas au plus tard le mercredi 14 février 2024 à 23h59.
- Possibilité d'engagement hors concours (non qualificatif pour le tour suivant) pour des athlètes Cadets à Masters, hors ligue, titulaires d'une licence compétition 2024, étudiant ou travaillant dans la région. Demandes à effectuer par e-mail à la CSO AURA
- Les horaires seront consultables sur le site AURA.
- Contact CSO pour cette compétition Michel CLAIRE et Alain BONARDI (cf fin du livret).

Challenge Robert Bobin

- Ce Challenge interdépartemental est réservé aux minimes.
- Chaque Comité pourra engager une sélection de 8 à 20 MIF et 8 à 20 MIM.
- Cette rencontre se déroulera dans le cadre du championnat régional de cross, ½ finale des championnats de France et se déroulera durant les courses minimes pour lesquelles des athlètes ont été qualifiés à titre individuel. Ces athlètes pourront bien évidemment être intégrés à l'équipe de leur comité.
- 3 Challenges seront délivrés : classement féminin, classement masculin, classement mixte.
- Classement par sexe : Les 6 premiers marquent les points, une équipe 2 sera classée si au moins 16 athlètes terminent l'épreuve.
- Classement mixte : les 6 premiers H + les 6 premières F marquent les points (classement mixte).
- Les 3 premières équipes Minimes Filles, Minimes garçons et mixtes seront récompensées.
- En individuels, les 3 premières MIF et les 3 premiers MIM seront récompensés.
- Obligation de porter un maillot aux couleurs de son comité (sauf pour les qualifiés individuels ne faisant pas partie d'une équipe de comité).

Qualification aux Championnats de France pour les athlètes AURA

Equipes AURA : Quota 2025

- Hommes : 3 MAM, 5 CLM, 4 CCM, 4 JUM, 3 CAM,
- Femmes : 7 CLF, 6 CCF, 6 JUF et 4 CAF

Individuels AURA : Quota 2025

- Hommes : 27 MAM, 32 TC + 11 ESM hors TC au CLM, 29 CCM, 38 JUM et 35 CAM
- Femmes : 31 TC + 17 ESF et 16 MAF hors TC au CLF, 34 CCF, 38 JUF et 26 CAF

Minima athlètes hommes Auvergne Rhône-Alpes

Saison en cours	MINIMA 2025 – ATHLETES HOMMES (HIVER)			
	CAM AURA	JUM AURA	ESM AURA	SEM AURA
60m	7.60	7.50	7.35	7.30
200m	24.60	24.00	23.60	23.30
400m	56.50	55.00	54.00	53.00
800m	2.09.00	2.07.00	2.05.00	2.02.50
1500m	Pas au programme	Pas au programme	4.20.00	4.15.00
3000m	Pas au programme	Pas au programme	Pas au programme	9.10.00
60m haies	9.40	9.40	9.40	9.20
Hauteur	1.72	1.75	1.78	1.81
Perche	3.60	3.80	4.00	4.20
Longueur	5.95	6.10	6.20	6.30
Triple-saut	11.50	12.00	12.20	12.50
Poids	10.80	10.80	10.80	11.00
Marche	30.00	27.30	27.00	26.30
Heptathlon	3500pts	3600pts	3600pts	3700pts

Minima athlètes femmes Auvergne Rhône-Alpes

Saison en cours	MINIMA 2025 – ATHLETES FEMMES (HIVER)			
	CAF AURA	JUF AURA	ESF AURA	SEF AURA
60m	8.45	8.40	8.35	8.30
200m	28.00	27.80	27.60	27.40
400m	66.00	65.00	64.50	64.00
800m	2.38.00	2.37.00	2.36.00	2.35.00
1500m	Pas au programme	Pas au programme	5.15.00	5.10.00
3000m	Pas au programme	Pas au programme	Pas au programme	11.00.00
60m haies	10.10	10.10	10.00	9.80
Hauteur	1.45	1.48	1.51	1.54
Perche	2.50	2.60	2.70	2.80
Longueur	4.90	4.95	5.00	5.05
Triple-saut	9.80	9.90	10.00	10.05
Poids	9.00	9.00	9.10	9.20
Marche	19.00	18.30	18.00	17.30
Pentathlon	2400pts	2400pts	2500pts	2600pts

Minima athlètes hommes HORS LIGUE

Saison en cours	MINIMA 2024 – ATHLETES HOMMES (HIVER)			
	CAM AURA	JUM AURA	ESM AURA	SEM AURA
60m	7.25	7.15	7.05	7.00
200m	23.30	22.80	22.40	22.00
400m	53.00	51.50	50.00	49.50
800m	2.03.00	2.00.00	1.58.00	1.55.00
1500m	Pas au programme	Pas au programme	4.05.00	3.55.00
3000m	Pas au programme	Pas au programme	9.00.00	8.45.00
60m haies	8.50	8.50	8.50	8.30
Hauteur	1.85	1.90	1.95	2.00
Perche	4.10	4.40	4.70	5.00
Longueur	6.40	6.50	6.90	7.10
Triple-saut	12.80	13.20	13.60	14.00
Poids	12.50	12.50	12.50	13.00
Marche	27.30	26.00	25.30	25.00
Heptathlon	4100pts	4100pts	4100pts	4250pts

Minima athlètes femmes HORS LIGUE

Saison en cours	MINIMA 2024 – ATHLETES FEMMES (HIVER)			
	CAF AURA	JUF AURA	ESF AURA	SEF AURA
60m	7.95	7.90	7.85	7.80
200m	26.20	26.00	25.70	25.40
400m	62.00	61.00	59.00	58.00
800m	2.25.00	2.24.00	2.23.00	2.18.00
1500m	Pas au programme	Pas au programme	5.00.00	4.50.00
3000m	Pas au programme	Pas au programme	10.45.00	10.30.00
60m haies	9.30	9.30	9.10	9.00
Hauteur	1.56	1.58	1.60	1.62
Perche	3.00	3.10	3.20	3.30
Longueur	5.30	5.40	5.50	5.60
Triple-saut	11.00	11.10	11.20	11.40
Poids	11.00	11.00	11.20	11.40
Marche	18.00	17.30	17.00	16.30
Pentathlon	2900pts	2900pts	3000pts	3200pts

Quotas de Jury/Club

Chaque club doit engager son jury en fonction du nombre d'athlètes inscrits.

- L'inscription des jurys est **obligatoire** sur le site athletisme-aura.fr avant 23h59, le mercredi précédent la compétition. Les juges s'inscrivant sur place, ne seront pas assurés de bénéficier de la restauration.
- **Qualification des jurys**
- Pour nos compétitions régionales, il est demandé aux clubs de contribuer au déroulement et à la régularité de celles-ci en présentant un nombre minimum de juges selon un quota défini en fonction du nombre de leurs participants.
- Ces juges doivent être licenciés et avoir une qualification.
- Par dérogation, on admet dans le quota des juges comptant pour leur club : un juge en cours de formation avec un module de sa spécialité.
- Les juges en formation désirant faire valider la pratique terrain doivent le signaler et s'inscrire à l'avance auprès de la commission des officiels : jousse michael@orange.fr
- L'officiel logica devra veiller à ce que l'ensemble du jury soit bien répertorié et notamment précisé : juge en formation ou jeune juge dans le sous-domaine qualification de logica.

Compétitions d'épreuves-combinées

- 1 à 2 athlètes >> 1 officiel
- de 3 à 5 athlètes >> 2 officiels
- de 6 à 9 athlètes >> 3 officiels
- de 10 à 14 athlètes >> 4 officiels
- 15 athlètes et plus >> 5 officiels

Compétitions de marche athlétique

- de 2 à 3 athlètes >> 1 officiel
- de 4 à 6 athlètes >> 2 officiels
- 7 athlètes et plus >> 3 officiels

Epreuves ouvertes durant les compétitions d'épreuves combinées et marche athlétique

- A partir de 3 athlètes >> 1 officiel

Pré-Régionaux de Demi-Fond

N'ont l'obligation de présenter des officiels que les clubs sur la zone d'accueil

Championnat de zone individuel VDR/Alpes

- de 2 à 7 athlètes >> 1 officiel
- de 8 à 16 athlètes >> 2 officiels
- de 17 à 27 athlètes >> 3 officiels
- de 28 à 40 athlètes >> 4 officiels
- de 41 et plus >> 5 officiels

Compétitions de Lancers hivernaux

- de 1 à 3 athlètes >> 1 officiel
- de 4 à 10 athlètes >> 2 officiels
- 11 athlètes et plus >> 3 officiels

Championnat de zone individuel Loire & Volcans

- de 2 à 5 athlètes >> 1 officiel
- de 6 à 12 athlètes >> 2 officiels
- de 13 à 25 athlètes >> 3 officiels
- de 26 à 40 athlètes >> 4 officiels
- de 41 et plus >> 5 officiels

Championnat régional individuel

- de 3 à 8 athlètes >> 1 officiel
- de 9 à 18 athlètes >> 2 officiels
- de 19 à 29 athlètes >> 3 officiels
- de 30 athlètes et plus >> 4 officiels

>> CONTACTS CSO <<

Nom	Prénom	Fonction	Tel	Email
CLAIRE	Michel	Président CSO	06 20 97 09 80	michelclaireyz@gmail.com
LOIRAT	Fabien	Responsable Compétition	06 31 19 69 19	fabien.loirat@athlelara.com
BONARDI	Alain	CTS	06 76 06 66 93	alain-bonardi@wanadoo.fr
LAURON	Thierry	CT Compétition	06 62 54 15 27	thierry.lauron@athlelara.com
MARIE	Jean-Claude	Resp. Epreuves Combinées	06 21 06 39 40	mariehardy2@wanadoo.fr
GUILLON	Pierre	Resp. Lancers Hivernaux	06 81 60 95 30	guillonpierre@wanadoo.fr
LAFLEUR	Jean-Louis	Resp. Marche Athlétique	06 71 84 50 86	famille.lafleur@orange.fr
DUVAL	Grégory	Resp. Match Inter-ligues	06 70 19 65 33	gregory.duval@athlelara.com

>> INFORMATIONS CSO <<

En cas de problème lié à une organisation (ex : conditions météorologiques perturbant les déplacements ou l'organisation de l'épreuve), la CSO AURA indiquera sur **le site AURA** les adaptations proposées pour les qualifications et engagements aux épreuves qui en découlent.

Pour la bonne gestion et le bon déroulement des compétitions il est demandé aux dirigeants de clubs, officiels, entraîneurs et athlètes :

- de respecter les délais d'inscription,
- d'engager les athlètes uniquement sur les épreuves auxquelles ils participeront,
- de respecter les quotas de jury,
- d'officier sur la totalité de la journée concernée
- de se chausser sur les installations couvertes d'une paire de baskets propres (chaussures de ville et chaussures à talons interdites)
- **de laisser les installations sportives et annexes propres, retirer les marques au sol, les déchets dans les tribunes ou sur la piste, d'utiliser les poubelles de tri-sélectifs ...**

Les coaches doivent gérer les athlètes depuis les tribunes, la coursive ou les zones prévues à cet effet. Dans ce dernier cas, nécessité de quitter les zones qui leurs sont réservées une fois les épreuves terminées.

Le jury, à la fin de chaque concours, doit s'assurer de la propreté de l'aire de concours et ramener au local tout le matériel utilisé, y compris les starting-blocks, les planches d'appel, barres, toises...